

**ARRÊTÉ 2024-269 PORTANT RÉGLEMENTATION À TITRE PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES ESPLANADE JACQUES CHIRAC**

LE VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2212-1 et suivants ;
- Vu le Code de la voirie routière, les articles L.116-1 à L.116-8, R.116-2 ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code Pénal, l'article R.610-5 ;
- Considérant qu'il convient de réglementer, pour des raisons de sécurité, le stationnement sur l'esplanade Jacques Chirac, à l'occasion du « lancement des illuminations de Noël » le vendredi 29 novembre 2024 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La **circulation des véhicules** autres que les véhicules de secours et des services municipaux sera interdite esplanade Jacques Chirac, le vendredi **29 novembre 2024 pendant 3 heures entre 17h00 et 20h00.**

Les véhicules stationnés place Achille Zavatta sortiront exclusivement par la rue du Maréchal Joffre.

ARTICLE 2 : Le **stationnement des véhicules** autres que les véhicules de secours et des services municipaux sera interdit sur l'esplanade Jacques Chirac, le vendredi **29 novembre 2024 de 17h00 à 20h00.**

ARTICLE 3 : Une signalisation sera mise en place et entretenue par les services municipaux.

ARTICLE 4 : La commune de Panazol dégage toute responsabilité en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 27 novembre 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



Publié en Mairie le **2.9 NOV. 2024**